

## Règles de promotion et sanction des études

### **Pour passer de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année du secondaire et de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> année du secondaire :**

La décision du passage d'un élève d'un cycle à l'autre s'appuie sur son bilan des apprentissages et sur les règles de passage établies par l'école et la commission scolaire.

La réussite disciplinaire en français et en mathématique est nécessaire : pour ces deux disciplines, l'élève devra obtenir un résultat égal ou supérieur à 60 %. **L'élève devra également avoir cumulé un minimum de 26 unités à la fin de chaque année.**

### **Pour passer de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> année du secondaire :**

- < L'élève devra obtenir un minimum de 26 unités de 3<sup>e</sup> secondaire en plus de réussir les cours de français et de mathématique, afin d'être promu en 4<sup>e</sup> secondaire.
- < Si l'élève a cumulé un minimum de 26 unités et qu'il est en échec en mathématique, il pourra être promu en 4<sup>e</sup> secondaire avec une reprise du cours de mathématique de 3<sup>e</sup> secondaire.
- < Si l'élève a cumulé moins de 26 unités, il devra faire une reprise de la 3<sup>e</sup> secondaire. La direction pourra analyser le dossier pour des cas particuliers.

### **Pour passer de la 4<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année du secondaire :**

- < Le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue par matière.
- < L'élève obtient sa promotion pour chacune des matières réussies.

### **Pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) :**

L'élève devra accumuler **54 unités de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire**. Parmi ces unités, il devra y avoir **au moins 20 unités** de 5<sup>e</sup> année et les unités suivantes :

- < 6 unités en français, langue d'enseignement, de 5<sup>e</sup> secondaire;
- < 4 unités en anglais, langue seconde, de 5<sup>e</sup> secondaire;
- < 4 unités en histoire et éducation à la citoyenneté, de 4<sup>e</sup> secondaire;
- < 4 unités de sciences et technologie de 4<sup>e</sup> secondaire ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4<sup>e</sup> secondaire;
- < 4 unités en mathématique, de 4<sup>e</sup> secondaire
- < 2 unités d'arts de 4<sup>e</sup> secondaire
- < 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de 5<sup>e</sup> secondaire.

# Les études postsecondaires :

## Pour les élèves qui désirent poursuivre leurs études

### *en formation professionnelle (DEP) :*

avoir ton DES ou préalables de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> secondaire en français, anglais et mathématique, selon les exigences du programme, et 16 ans au 30 septembre de l'année où tu débutes ton programme.

### *au cégep de l'Outaouais (DEC) :*

Avoir le diplôme d'études secondaires (DES) et répondre aux exigences du programme collégial pour lequel tu as fait une demande d'admission.

### *ou dans tout autre établissement d'enseignement, par exemple :*

- Éducation des adultes,
- autres cégeps ou collèges privés, au Québec,
- établissements d'enseignements de l'Ontario : collèges et universités.

Adresse-toi à ta conseillère d'orientation pour connaître les particularités des demandes d'admission.

**Sylvie de la Chevrotière,**  
Conseillère d'orientation (local 551-bibliothèque)

Courriel : [sylvie.delachevrotiere@cspo.qc.ca](mailto:sylvie.delachevrotiere@cspo.qc.ca)  
Téléphone : (819)771-7131 poste 846 871

